



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : f francquembergue@yonne.fff.fr

PV31 St et Rég 3

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
2 septembre 2025

Président : M. Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Trinquesse Jean-Louis.

Début de la réunion : 10 h 00

Entente jeunes et Seniors – saison 2025-2026

La commission prend note et valide les ententes jeunes et seniors suivantes :

Catégorie U13 D1 :

- Avallon / ECN

Catégorie U13/ U15 F :

- Vinneuf / Champigny
- Vinneuf 2 / Champigny 2

Catégorie U15 D1 :

- Avallon / ECN

Catégorie U15 D2 :

- Diges Pourrain / Toucy
- Magny / Quarré
- St Denis / Fontaine / Malay

Catégorie U18 D1 :

- Avallon / ECN
- Chevannes / Charbuy Fleury

Catégorie U18 D2 :

- Vermenton /Avallon 2 / ECN 2

Catégorie Seniors F D1 :

- Ravières / Semur Époisses

Catégorie U18 R2 :

- AJ Auxerre / Champs

Fin de la réunion : 10 h 30.



Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »